

L'Ancien Testament étudié dans son contexte

Dans ce deuxième article, M. Kitchen, professeur à l'Université de Liverpool, poursuit son survol de la composition des écrits bibliques dans leur contexte proche-oriental.

D'Égypte au Jourdain

K. A. KITCHEN

1. Structure de l'Exode

Contrairement à la Genèse, au Lévitique et au Deutéronome, l'Exode et les Nombres n'ont pas de profil littéraire caractéristique explicitement structuré. Cependant, on peut distinguer les parties principales du livre de l'Exode en fonction de leur contenu, comme suit :

1. Marche d'Égypte au Mont Sinaï, 1. 1 - 19. 25.
Contenu principalement narratif, mais comprenant des données généalogiques (6. 14-28), les rites de la Pâque (ch. 12 et 13) et le Cantique de la Mer (15. 1-18, 21).
2. Institution de l'alliance au Sinaï, 20. 1 - 31. 18.
Alliance à base historique, avec de nombreux traits distinctifs.
3. Rupture de l'alliance, 32. 1 - 33. 23.
Récit de l'idolâtrie et de la punition d'Israël ; intercession de Moïse.
4. Renouvellement de l'alliance, 34. 1 - 36. 1.
Sous forme de récits et de stipulations.
5. Mise en place des institutions cultuelles, 36. 2 - 40. 35.
Récit de la construction et de l'érection du tabernacle.
6. Notes additionnelles : a) 16. 34-36 ; b) 40. 36-38.
La manne pendant quarante ans ; la nuée guidant le peuple.

Les sections 1-5 de ce plan sont toutes liées au Sinaï. Elles ne présupposent rien d'ultérieur au séjour des Hébreux à cet endroit. Tout le matériel de base qu'elles

contiennent pourrait avoir été écrit au Sinaï¹ (cf. § 5, plus bas). La section 6 pourrait dater au plus tôt de l'arrivée d'Israël dans les plaines de Moab. Elle appartiendrait ainsi à la phase post-sinaïtique de l'histoire du livre de l'Exode (cf. § 5, plus bas).

2. Structure du Lévitique

Le Lévitique complète l'Exode et son alliance (voir ci-dessous), tout en demeurant une entité séparée, structurée comme suit :

1. Rituel des sacrifices, 1. 1 - 7. 38.
L'holocauste, l'offrande végétale, le sacrifice d'actions de grâces, le sacrifice d'expiation et de culpabilité, ce que le peuple offre (1. 1 - 6. 7) et comment les prêtres officient (6. 8 - 7. 38).
2. Investiture des prêtres ; rituel et ordonnances, 8. 1 - 10. 20, concernant les prêtres (ch. 8), les holocaustes (9) ; ordonnances pour les prêtres (10).
3. Instructions sur le pur et l'impur, 11. 1 - 15. 33.
En cinq sections (une par chapitre actuel).
4. Rituel du jour des expiations (ou du grand pardon), 16. 1-34.
5. Injonctions au peuple et aux prêtres ; fêtes et jubilé, 17. 1 - 25. 55.
Règles sociales et religieuses, fêtes nationales, jubilé.
6. a. Bénédiction et Malédiction, 26. 1-46.
b. Appendice concernant les vœux, 27. 1-34.

Le tabernacle et le sacerdoce commandés dans l'Exode entrent en fonction dans le Lévitique, une fois les différentes offrandes prescrites (1-7). Les prescriptions d'Ex. 28-29 sont accomplies dans Lévit. 8-9 par la consécration des prêtres et l'inauguration des sacrifices. Dans la deuxième moitié du livre, les prêtres et le peuple sont placés devant les lois sur la pureté et l'impureté (11-15) et la loi de sainteté (17-22), le tout gravitant autour du rituel du jour des expiations (16). Les fêtes, les autres règles et le jubilé occupent la dernière partie des prescriptions du livre. Celui-ci se termine à vrai dire par les bénédictions et les malédictions (26), les vœux du ch. 27 étant laissés en dehors (parce que volontaires ?) des prescriptions obligatoires du reste du Lévitique.

Le Lévitique apporte un supplément et un complément

¹ Notons les références au fait que Moïse écrit (Ex. 17. 14 ; 24. 4 ; 34. 27) ; cf. R. K. Harrison, IOT, p. 569. Cf. également E. J. Young, IOT, pp. 42-45, qui ajoute d'autres références bibliques concernant le rôle de Moïse.

à l'Exode dans les domaines religieux et sociaux, en particulier les aspects religieux et rituels de l'alliance faite, rompue et renouvelée au Sinaï ; cela pourrait se refléter dans les bénédictions et les malédictions finales de Lévitique 26. Il n'y a rien dans le Lévitique qui doive être rattaché à une phase de l'histoire d'Israël ultérieure au Sinaï; il pourrait avoir été écrit n'importe quand dès après Sinaï.

3. Structure des Nombres

Les Nombres ont très peu de structure formelle. En fonction du contenu, on peut reconnaître trois sections :

1. Dernières dispositions avant de quitter le Sinaï, 1. 1 - 10. 10.
2. Les étapes du voyage jusqu'aux plaines de Moab, 10. 11 - 21. 35.
3. Dans les plaines de Moab, 22. 1 - 36. 13.

Des récits, des lois et divers documents (par ex. des listes de recensement, une description de l'itinéraire, etc.) se combinent pour retracer l'histoire d'Israël jusqu'à Moab, au travers des quarante ans de punition.

4. Structure du Deutéronome

1. Les chapitres 1-33 rapportent le renouvellement de l'alliance sinaïtique dans les plaines de Moab. Ils portent pleinement les traits d'une telle alliance : préambule, prologue historique, stipulations (générales et détaillées), déposition et lecture du texte, témoins, cérémonie solennelle, bénédictions et malédictions.
2. Le chapitre 34, le seul chapitre indubitablement post-mosaïque, est le récit de la mort et de l'ensevelissement de Moïse (34. 1-12).

5. Contenu, composition et rôle d'Exode-Lévitique-Nombres-Deutéronome

a. Contenu

La Genèse contient l'héritage historique des Hébreux et la promesse qui leur est faite d'un pays. Son contenu précède leur sortie d'Égypte². L'Exode et le Lévitique se placent au milieu de leur voyage d'Égypte en Palestine pour entrer en possession de la terre promise. A partir du Sinaï, Israël n'est plus seulement une famille nombreuse, il devient une nation tribale. Par l'alliance sinaïtique, il est

² Cf. *HOKHMA*, No 1/1976, p. 35.

placé sous l'autorité d'un Suzerain divin. Cette alliance manifeste les caractéristiques essentielles d'une alliance de la fin du deuxième millénaire (cf. § 7 c, plus bas), mais, contrairement à un simple traité politique requérant des troupes et un tribut, elle énonce les normes de vie sociale et religieuse auxquelles Israël doit obéir pour se conformer à la volonté de son Suzerain.

Le récit d'Exode 1-19 relie les lointains patriarches à leurs descendants opprimés, et il relate la sortie d'Égypte vécue par tous ceux qui sont au Sinaï. L'alliance rapportée par l'Exode et le Lévitique pose les fondements de la vie quotidienne et du service du Suzerain, le culte. Les Nombres, comme nous l'avons déjà remarqué, relatent la période qui va du Sinaï à Moab, et le Deutéronome est le renouvellement de l'alliance avec certaines données supplémentaires appropriées.

b. *Composition*

Nous avons déjà indiqué (fin du § 1 et note 1) le fait que Moïse a écrit certaines choses, tant au Sinaï qu'avant ; Deut. 31. 9, 24 et Nombres 33. 1, 2 rapportent son activité dans les plaines de Moab. Quand, où et par qui exactement Exode-Lévitique-Nombres-Deutéronome ont-ils été écrits ?

Il n'y a bien sûr pas de réponse mécaniquement prouvée. Cependant, tout au long de ces quatre livres, Moïse est incontestablement au premier plan. Il est associé étroitement non seulement au déroulement des événements, mais aussi à de vastes portions de leur contenu. Peut-il en être l'auteur ? Cela dépend, en fait, d'une part de la *nature* de sa relation avec ces vastes portions dont nous parlons, et d'autre part, du *sens* à donner au fait qu'il apparaisse habituellement à la troisième personne (très rarement à la première personne en dehors du Deutéronome, sauf dans des citations « historiques »)³. A ce sujet, il y a place pour des estimations variables de son rôle probable (très étendu ou très limité) en tant qu'auteur de l'un ou de tous les livres allant d'Exode à Deutéronome.

Ainsi, bien qu'il soit techniquement impossible d'affirmer dogmatiquement et précisément tout ce que Moïse a écrit (« tout ceci, ni plus, ni moins »), on peut cependant suggérer des limites supérieures et inférieures à son activité

³ Je ne m'excuse nullement de considérer Moïse comme un personnage historique (de même que les patriarches), tout comme la plupart des gens acceptent l'existence réelle d'un David ou d'un Salomon, d'un Hésiode ou d'un Hérodote, bien qu'aucun de ces hommes ne soit attesté de façon plus directe (par des inscriptions contemporaines, etc.) que Moïse ou les patriarches.

éventuelle. Son activité réelle se situe probablement quelque part à l'intérieur des limites ainsi déterminées.

A. Voyons tout d'abord le *minimum* requis par les indications vétéro-testamentaires⁴. A ce sujet, il y a deux catégories de données. Premièrement, les références spécifiques au fait que Moïse écrit : Exode 17. 14 mentionne qu'il écrit la punition future d'Amalek dans un document⁵; Exode 24. 4, 7 rapporte qu'il écrivit « toutes les paroles du SEIGNEUR », dans ce contexte, certainement Ex. 20. 1-17, 22-26 et Ex. 21. 2 - 23. 33 (c.-à-d. la plupart des éléments fondamentaux de l'alliance sinaïtique) : Exode 34. 27, 28 semblent ordonner à Moïse d'écrire le renouvellement de l'alliance qui précède immédiatement ce passage (34. 10-26) et de consigner l'inscription sur de nouvelles tables du décalogue originel. Ainsi, dans l'Exode, le minimum à attribuer à Moïse semble être au moins une partie d'un document extra-biblique (concernant Amalek), la partie principale de l'alliance sinaïtique (20-23) et son renouvellement. Le Lévitique ne contient aucune donnée de cette catégorie. Nombres 33. 1-2 indiquent que Moïse a écrit un itinéraire des déplacements d'Israël d'Égypte jusqu'au pays de Moab, un document qui « sous-tend » l'itinéraire de Nombres 33. 3-40. Ensuite, Deutéronome 31. 9, 24 indiquent que Moïse écrivit un ensemble de « loi » ou d'« instruction » pour Israël, se référant probablement à ce qu'il a prononcé directement, Deut. 1. 1 à 4. 40 (y compris le « colophon », 4. 44-49) ; 5. 1 à 26. 19 ; 27 (sauf les titres narratifs, versets 1a, 9a, 11a) ; 28. 1 à 31. 8 (y compris le « colophon », 29. 1, mais pas les titres narratifs). Et Deutéronome 31. 19, 22 indiquent que Moïse a aussi écrit Deut. 32. 1-43, le « cantique de Moïse ». Ainsi, l'ensemble de Deutéronome 1 à 32 serait attribuable en premier lieu non seulement à la bouche mais aussi à la plume de Moïse, à l'exception d'une petite poignée d'éléments narratifs à la troisième personne (p. ex. 4. 41-43 ; 31. 9-30 *passim* ; 32. 44-52) et d'autres titres introductifs semblables (spécialement dans le chap. 27).

⁴ On trouve un excellent résumé de ce qui peut être attribué à Moïse dans Young, IOT, pp. 42 ss., ou NBD, p. 849 b.

⁵ Le mot *spr*, tant en hébreu biblique qu'en sémitique occidental en général, peut signifier non seulement un « livre », mais aussi une lettre, une liste, ou quasiment n'importe quelle sorte de document, long ou bref ; pour l'hébreu, cf. Brown, Driver et Briggs, *Hebrew and English Lexicon of the Old Testament*, (Oxford, 1907 et réimpr.) pp. 706-707 ; pour l'ugaritique et d'autres langues sémitiques occidentales, cf. C. H. Gordon, *Ugaritic Textbook* (Pont. Bibl. Institute, Rome, 1965), p. 451, no. 1793, et C.-F. Jean et J. Hoftijzer, *Dictionnaire des Inscriptions Sémitiques de l'Ouest* (Brill, Leiden, 1965) pp. 196-197.

Deuxièmement, il y a une autre catégorie de données concernant le rôle littéraire minimal de Moïse. Il s'agit de matériaux dont il est dit explicitement que Moïse les a prononcés ou donnés à Israël et/ou aux prêtres. Il s'agit le plus souvent de commandements de Dieu. Le statut de ces matériaux est très proche de celui de la première catégorie, mais pas tout à fait identique. C'est-à-dire qu'ils *auraient pu* être écrits par Moïse, mais qu'il n'en est pas fait mention. Ils peuvent, par conséquent, avoir été mis par écrit directement par quelqu'un d'autre (au moment où Moïse les a prononcés), ou transmis oralement et écrits plus tard (peu après la mort de Moïse?). Ce second groupe de données qui ont Moïse pour origine comprend les textes suivants : dans Exode 1 à 11, une bonne partie des matériaux doit provenir de la mémoire et des lèvres de Moïse, de ses parents (1 ; 2. 1-10) et de ses associés ; les instructions pour le peuple (12-14, *passim*) ; le Cantique de la Mer (15. 1-18) ; les instructions cultuelles (25 à 31) ; les relations de Dieu avec Moïse, etc. (32 à 34) ; et les paroles de Moïse en Ex. 35. 1-19 ; et 35. 30 à 36. 1. Dans le Lévitique, l'ensemble des chap. 1 à 7 ; des éléments de 8 à 10 ; l'ensemble de 11 à 23 ; une bonne partie de 24 et l'ensemble de 25 à 27 (y compris les « colophons » de 26. 46 et 27. 34). Dans les Nombres, on retrouve des données semblables (le SEIGNEUR parle à Moïse et Moïse le transmet à Israël ou à Aaron) dans 5. 5 à 6. 27 ; 8 et 9 ; 15 ; 19 ; 28 à 30 ; 34. 1-15 et 35. 9-33 ; ici, les paroles mêmes adressées à Israël sont reproduites dans le document existant. Il y a d'autres matériaux dont l'origine remonte à Moïse mais dont la forme actuelle remonte moins clairement aux événements eux-mêmes ; il s'agit des paroles que Dieu adresse à Moïse et dont nous n'avons pas de compte rendu direct, sinon le sujet qu'elles concernaient et les événements annexes. C'est le cas de Nombres 1. 1 à 5. 4 ; 10. 1-10 ; 13 ; 14 ; 16 ; 17 ; 6. 20 ; 21 ; 25. 10 ss. ; 26 ; 27 ; 31 ; 32 ; 34. 16 à 35. 8 ; et 36. Dans le Deutéronome, d'autres paroles de Moïse (sans qu'il soit spécifié qu'il les écrivit) sont rapportées en 32. 46-47, ainsi que sa « bénédiction » dans le chap. 33 ; 34. 4 rapporte les dernières paroles que Dieu lui adressa.

On pourrait donc résumer ainsi le rôle minimal de Moïse comme auteur :

— Dans l'Exode, il écrit l'alliance fondamentale et son renouvellement ; il est à l'origine de l'histoire des premières années de sa vie ; il a probablement composé le Cantique de la Mer et donné les instructions concernant les rites de la Pâque et les premiers-nés (avant l'exode), de même que les détails du tabernacle, du culte

et du sacerdoce (à la suite de l'alliance sinaïtique). Concernant ceux de ces matériaux qui ne mentionnent pas explicitement leur auteur, on peut suggérer soit qu'ils ont été écrits à l'époque de Moïse par un associé, soit qu'ils ont été transmis oralement pour être mis par écrit plus tard et combinés avec les écrits de Moïse lui-même (peu après sa mort ?), soit qu'ils ont *aussi* été écrits par Moïse (en particulier toutes les instructions adressées à Israël ou aux prêtres et citées comme paroles de Moïse).

— Tout le Lévitique prétend être donné au peuple par l'intermédiaire de Moïse (sauf quelques éléments narratifs des ch. 8-10 ; 24, ainsi que les titres à la troisième personne). On peut donc suggérer soit qu'il a été écrit par un contemporain de Moïse, soit qu'il a été transmis oralement pour être rédigé ensuite, soit qu'il a été écrit aussi bien que prononcé par Moïse (avec ou sans les titres ; en tout cas sans les récits [post mortem ?]).

— dans le livre des Nombres, on remarque que Moïse a écrit un document qui est à la base de 33. 3-49. De plus, l'équivalent de dix ou onze chapitres d'instructions proviennent directement de lui (soit oralement, soit par écrit) et l'équivalent de seize à dix-sept chapitres remontent à Moïse ou à des événements précis de sa conduite d'Israël. Il pourrait donc en être l'auteur.

— La quasi-totalité du Deutéronome prétend avoir été prononcé par Moïse. On peut donc suggérer que la plupart de 1. 1 à 31. 8, le Cantique de 32. 1-43 et la Bénédiction du ch. 33 (plus certains éléments mineurs) proviennent de lui, soit oralement, soit par écrit. On n'a pas d'indications d'auteur pour certains éléments narratifs (4. 41-43 ; certaines parties des ch. 31, 32, 34). Seul 34. 5-12 est indubitablement post-mosaïque (écrit immédiatement après sa mort, ou plus tard).

Ainsi, et spécialement si la Genèse (qui n'indique pas son auteur) était de lui, Moïse serait, selon les indications du texte, l'auteur d'une quantité considérable du contenu actuel du Pentateuque, dont la proportion de matériaux écrits ou oraux peut être diversement estimée. On pourrait encore augmenter la proportion de matériaux mosaïques si on lui attribuait tout ou partie des sections narratives de ces livres qui n'indiquent pas leur auteur.

En dehors du Pentateuque, il a écrit la malédiction contre Amalek (Ex. 17. 14), et on lui attribue le Psaume 90 (soit oralement, soit par écrit).

B. Peut-on déterminer de façon réaliste une conception *maximale* du rôle de Moïse comme auteur ⁶ ? Cela tourne

⁶ Par « réaliste », j'entends une conception qui ne suppose pas

en fin de compte autout du fait que Moïse apparaisse à la troisième personne dans les récits d'Ex.-Lév.-Nb.-Deut. Pour les uns, cela indique qu'il faut tout naturellement comprendre que ces récits sont de la plume de quelqu'un d'autre (qu'il ait écrit dans les plaines de Moab ou à une époque ultérieure) ; pour les autres, Moïse aurait pu écrire tous les récits, etc., à la troisième personne. Young se réfère à ce sujet à l'exemple de « *La Guerre des Gaules* » de César⁷. Dans ce cas, les éléments non-mosaïques de ces livres⁸ se réduiraient virtuellement aux seuls éléments indubitablement post-mosaïques et à quelques révisions textuelles mineures (p. ex. en orthographe)⁹.

Est-il possible, sur ce point précis, de passer de la pure discussion dans le vide au domaine des données objectives ? Oui, dans une certaine mesure. On peut considérer séparément deux aspects distincts de cette question. Tout d'abord, les titres et les « colophons ». Les titres à la troisième personne sont d'un usage fréquent dans le Proche-Orient biblique et dans la littérature sapientiale. Par exemple en Egypte, les textes auto-biographiques commencent couramment par les titres et le nom de l'homme en question, suivis de *d jed* ou *d jed-ef*, « (il) dit », puis d'un récit à la première personne¹⁰.

La louange des dieux par des individus commence par des titres comme : « Louange (de telle ou telle divinité) par tel et tel (titres, nom) ; il dit : — Salut à toi... » (ou quelque chose d'approchant, une louange ou une prière à la deuxième personne)¹¹. Les livres sapientiaux commencent par : « Commencement de l'instruction faite par... (titre, nom) ; il dit : — ... », que ce soit au troisième,

que Moïse ait écrit d'avance le récit de sa mort et l'appréciation de sa grandeur, et cela au passé, comme nous le trouvons dans Deut. 34. 5-12.

⁷ Young, *IOT*, p. 86.

⁸ C.-à-d. des données autres que pré-mosaïques, utilisées par Moïse et donc siennes au deuxième degré.

⁹ Des éléments indubitablement post-mosaïques (à part Deut. 34. 5-12) sont très rares et très difficiles à prouver ; dans la Genèse, on peut penser à Dan (14. 14) et à la phrase sur les rois d'Israël (36. 31b) ; dans Ex. à Deut., il y a peu de chose qui résiste à un examen serré : (cf. *PCI*, pp. 41-47 *passim*, avec des références à Young et à d'autres).

¹⁰ P. ex. Khnumhotep II, env. 1900 av. J.-C., dans la Moyenne Egypte (texte : A. de Buck, *Egyptian Readingbook*, I, Brill, Leiden, 1948, pp. 67 ss. ; traduction : J. H. Breasted, *Ancient Records of Egypt*, I, Chicago U. P., 1906, §§ 622-624) et d'innombrables autres dans toutes les époques de l'histoire.

¹¹ Cf. A. Barucq, *L'expression de la louange divine et de la prière dans la Bible et en Egypte* (IFAO, Le Caire/Paris, 1962), spéc. pp. 47 ss.

deuxième ou premier millénaire ¹². Et ceci n'est pas particulier à l'Égypte seule ; des phénomènes semblables se retrouvent dans diverses classes d'écrits en Mésopotamie, avec les Hittites et en Syro-Palestine également. Il suffit de mentionner par exemple les titres qui ouvrent habituellement les lettres en cunéiformes (pendant le deuxième millénaire av. J.-C., la période qui nous intéresse) dans les trois régions utilisant des formules comme : « Ainsi parle X » (nom et/ou titre) ¹³. Il en va de même pour les titres de traités et d'alliances de cette période et dans cette même région ¹⁴. Les titres très formels comme par exemple, Deut. 1. 1 ou 33. 1, sont de nature identique et je les attribuerai à Moïse tout comme j'attribue les titres formels proches-orientaux à leurs auteurs respectifs. On pourrait aussi traiter ici les innombrables titres du Pentateuque qui se présentent sous cette forme : « Et le SEIGNEUR parla à Moïse, en disant... », mais ce n'est pas nécessaire.

Les « colophons » jouent un rôle considérable dans les documents du Proche-Orient biblique. Il s'agit d'énoncés ajoutés, comme un appendice, au texte (ou à des parties du texte, sur des tablettes), donnant le sujet ou le titre de l'ouvrage, ou le nom du scribe responsable, ou souvent les deux. Ils contiennent parfois d'autres détails (date, collation, original, dictée, etc.) ¹⁵. Ils sont systématiquement écrits à la troisième personne lorsqu'un auteur ou un scribe sont nommés ; voici un « colophon » typique : « Première tablette du rituel de l'impureté et du rituel de la rivière ; c'est (les rites) par Tunnawia, la vieille femme. Complète ; (le scribe) Pikku (l')a écrite » ¹⁶. C'est précisément ce genre d'usage que nous avons relevé dans le premier article sur la Genèse, concernant la fin d'une section ou d'une sous-section ¹⁷. On le retrouve dans Ex.-Lév.-Nb.-Deut. Par exemple, Ex. 6. 26, 27 est un « colophon » terminant le document généalogique d'Ex. 6. 14-27. Conformément à l'usage des scribes proches-orientaux, le fait qu'il se réfère à Moïse et à Aaron à la troisième per-

¹² Plusieurs exemples dans *ANET*, pp. 412 ss.

¹³ Les exemples sont légion. Pour une sélection, cf. *ANET*, pp. 480, 482 ss.

¹⁴ P. ex. *ANET*, pp. 202a, 203b, pour ne citer que les plus accessibles.

¹⁵ Pour des exemples : — accadiens, cf. H. Hunger, *Babylonische und assyrische Kolophone* (Kevelaer, Neukirchen, 1968) ; — hittites, cf. E. Laroche, *Archiv Orientalni* 17 (1949) pp. 7-9 ; — ougaritiques, cf. C. H. Gordon, *Ugaritic Literature* (Pont. Bibl. Institute, Rome, 1949) pp. 49, 83.

¹⁶ En hittite, publié par A. Goetze et E. H. Sturtevant, *The Hittite Ritual of Tunnawi* (Amer. Or. Soc., New Haven, 1938), pp. 24-25.

¹⁷ Cf. *HOKHMA*, No 1/1976, pp. 35, 36.

sonne n'implique pas qu'ils soient morts depuis longtemps, comme certains *Alttestamentler* l'en ont parfois déduit ; c'est simplement la façon courante d'identifier l'auteur¹⁸. C'est dans le Lévitique qu'on voit le mieux de tels « colophons », où ils terminent certains rites, ou des sections entières, ou même le livre entier. L'ensemble des chapitres 1 à 7 est résumé par le « colophon » de 7. 37, 38 qui mentionne les sujets traités et l'auteur de ce qui précède en indiquant les diverses sortes de sacrifices prescrits par Moïse. Chacun des cinq motifs rituels sur la pureté et l'impureté (ch. 11-15) se termine par un « colophon » descriptif approprié (11. 45, 47 ; 12. 7b ; 13. 59 ; 14. 54-57 ; et 15. 32, 33). Le livre tout entier et son supplément sur les vœux se terminent par les « colophons » de 26. 46 et 27. 34. La plupart de ces derniers sont exactement semblables aux « colophons » attestés dans tout le Proche-Orient. A titre d'exemple :

On trouve une collection de divers rituels ayant le même « colophon » — comme c'est le cas de Lévit. 7. 37, 38, ou du livre entier, comme nous l'avons dit — dans un document des archives hittites du quatorzième/treizième siècle avant J.-C.¹⁹. Dans les Nombres, un « colophon » interne (30. 16) porte sur les lois de 36. 1-16, et le livre tout entier se termine par un « colophon » (36. 13). Deutéronome 29. 1 est probablement le « colophon » de la majeure partie de l'alliance renouvelée dans le Deutéronome²⁰. Ainsi, les titres à la troisième personne et les « colophons » ne posent pas de problèmes à la détermination de l'auteur lorsqu'on les considère dans leur contexte.

Le deuxième aspect concerne les récits à la troisième personne. A ce sujet, l'Ancien Testament et le Proche-Orient nous offrent tous deux des indications suffisantes. Dans Jérémie 36. 1-3, ce prophète reçoit de Dieu l'ordre d'écrire sur un rouleau toutes les paroles que Dieu lui a adressées jusqu'à ce jour. Cependant, Jérémie n'écrit pas lui-même, mais il dicte à Baruch qui fait office de scribe, et cela par deux fois : pour le rouleau que Yoyaqim brûla et pour celui qu'il fit en remplacement (Jér. 36. 4, 6, 18, 27, 32). Ainsi, lorsque Moïse écrivit, il aurait aussi pu dicter, en particulier la matière qu'Exode-Lévitiques-Nombres-

¹⁸ Cf. Young, *IOT*, p. 72, avec d'autres remarques sur les versets 26 et 27.

¹⁹ Tablette en deux morceaux (*KUB*, VII, 1 plus *KBo*, III, 8), éditée par H. Kronasser, *Die Sprache* 7 (1961), pp. 140-167, 169, et ibid. 8 (1962) pp. 108-113.

²⁰ Puisqu'il se réfère à ce qui précède ; il devrait par conséquent être probablement enlevé de la sous-section 1 C de *AO/OT*, p. 96 (c).

Deutéronome rapportent qu'il prononça, et peut-être aussi des récits.

Cependant, Jérémie 36 n'est qu'un cas isolé, et ceci six cents ans après Moïse. C'est là qu'interviennent les données proches-orientales. Une tablette de l'épopée de Baal provenant de la Syro-Palestine elle-même, d'Ougarit, et datant du 14^e siècle avant J.-C., contient le « colophon » suivant ²¹ :

« El-melek le Shebnite (I')a écrite ; Attani-puruleni, grand-prêtre et chef des bergers (du temple) (I')a dictée ²² ; Niqmad (II) roi d'Ougarit (plus deux autres titres) (I')a donnée. »

Dans cet exemple, comme chez Jérémie, et à la même époque que Moïse, l'homme important dicte et un autre écrit. Il n'y a, par conséquent, aucune raison de croire qu'un Eléazar ou un Josué n'auraient pas pu avoir la même fonction avec Moïse ²³. Lorsque, par exemple, il racontait le récit de l'exode, on peut concevoir que Moïse parlait à la première personne et que son scribe écrivait à la troisième. Il aurait pu dire : « Je gardais le troupeau de mon beau-père... et je conduisis mon troupeau... à l'Horeb... » alors que son scribe écrivait : « Moïse gardait le troupeau de son beau-père... et conduisit son troupeau... à l'Horeb... » (cf. Ex. 3. 1) ; et cela, *passim*, pour une bonne partie d'Ex.-Lév.-Nb.-Deut. Pareil scribe aurait pu ajouter de rares commentaires explicatifs, comme Nombres 12. 3, que les commentateurs ne désirent pas toujours attribuer à Moïse. D'autres récits et commentaires à la troisième personne peuvent être l'œuvre d'autres personnes qui ne travaillaient pas sous dictée ; par exemple Deutéronome 32. 44 s. En faveur du passage de la première à la troisième personne en dictée que nous suggérons ici, on peut avancer certains éléments. Ainsi, alors que plusieurs rituels hittites, par exemple, rapportent les paroles de leurs auteurs à la première personne ²⁴, d'autres décrivent

²¹ Meilleure traduction, cf. H. L. Ginsberg, *ANET*, p. 141 ; cf. aussi Gordon, *Ugaritic Literature*, p. 49 en-haut.

²² Littéralement : « enseignée ».

²³ Dans la littérature égyptienne bien plus ancienne (env. 1900 av. J.-C. — l'âge patriarcal !), on trouve aussi le récit introductif de la Prophétie de Neferty, où le roi lui-même va chercher une plume et un papyrus pour prendre note des paroles du sage Neferty pendant qu'il les prononce (p. ex. *ANET*, p. 444b, appelé là « Neferrohu »). Et les rituels hittites qui nomment leurs auteurs doivent dans la plupart des cas avoir été écrits par des scribes travaillant sous dictée des auteurs des rituels en question. Cf. aussi le colophon mésopotamien cité par E. Nielsen, *Oral Tradition* (SCM, Londres, 1954) pp. 28-29 avec la correction apportée par AO/OT, p. 136.

²⁴ P. ex. ceux de Hatiya (publiés par O. Carruba, *Das Besch-*

les activités rituelles de leurs auteurs à la troisième ²⁵. Il s'agit certainement d'un transfert dû au scribe originel, comme nous l'avons suggéré plus haut dans le cas de Moïse. D'autres rituels apportent des indications peut-être directes en faveur de cette suggestion. Dans ce cas, après le titre à la troisième personne qui identifie l'auteur, il ou elle dit : « Lorsque tel ou tel problème survient, j'agis / je fais un sacrifice comme suit ». Après cette formule initiale à la première personne, le texte poursuit en racontant les diverses actions avec l'auteur à la troisième personne ²⁶. En d'autres termes, après la déclaration initiale le scribe a transformé le tout en récit à la troisième personne, de la même façon que nous proposons que Moïse a pu le faire. On peut donc suggérer, dans une conception maximale du rôle de Moïse, que rien, que ce soit dans le texte de l'AT ou dans le contexte culturel proche-oriental, n'empêche de lui attribuer une bonne partie des récits à la troisième personne, par l'intermédiaire d'un scribe, ce que des données — tant bibliques qu'extra-bibliques — indiquent comme un procédé courant et longtemps pratiqué.

Pour clore cette question de l'auteur du Pentateuque, on peut donc envisager que l'œuvre littéraire réelle de Moïse se trouve à l'intérieur des limites générales — minimales et maximales — indiquées plus haut. Quant à la date et au lieu de rédaction, on peut suggérer que la Genèse (avec ou sans Dan pour Laïsh, 14. 14, et sans la mention des rois d'Israël, 36. 31b) a été composée à la veille de l'exode, avec un emploi abondant des documents et des traditions existants. En route pour le Sinaï, Moïse a obéi en mettant par écrit la malédiction d'Amalek (Ex. 17. 14). Au Sinaï, il a écrit l'essentiel du document de l'alliance et de son renouvellement, et peut-être d'autres éléments qui « sous-tendent » le livre ultérieur de l'Exode. Ce qu'il a écrit au Sinaï (Ex. 24. 4, 7 ; 34. 27 s.), complété de certains de ces éléments, on pourrait l'appeler « proto-Exode »,

wöhrungsritual für die Göttin Wishurijan (Harrassowitz, Wiesbaden, 1966) pp. 2 ss.) et Pissuwattis, Goetze in *ANET*, pp. 349-350.

²⁵ P. ex. ceux du dieu Tarpattasi (*ANET*, pp. 348-349) et de la « vieille femme » Tunnawi (Goetze et Sturtevant, *Hittite Ritual of Tunnawi*) dans lequel la « vieille femme » apparaît toujours à la troisième personne ; de même, celui du prêtre *hattili* Papanikri, dans lequel il apparaît aussi toujours à la troisième personne. (Publ. par F. Sommer et H. Ehelolf, *Das hethitische Ritual des Papanikri von Komana* (Hinrichs, Leipzig, 1924), pp. 2* ss.).

²⁶ Cela apparaît le plus clairement dans le rituel de Mastigga (*ANET*, pp. 350 s.) et dans celui d'Anniwiyani (E. H. Sturtevant et G. Bechtel, *A Hittite Chrestomathy* (Linguistic Soc. of America, Philadelphie, 1935) pp. 100 ss., 106 ss.). De même dans celui de Uhamuwa (*ANET*, p. 347 b).

et (puisque l'Exode, même dans sa forme actuelle, n'a pas de « colophon ») le considérer simplement comme la première moitié d'un tout. Également au Sinaï, on peut suggérer que Moïse a écrit (ou dicté ?) ce qui constitue maintenant Lévitique 1 à 7 ; 11 à 23 ; 25 à 27, tout d'abord dans des documents distincts (cf. les « colophons ») puis (alors qu'il était encore au Sinaï) comme un tout, terminé par des « colophons ». Ce serait le « proto-Lévitique »²⁷. On y conserva aussi sans doute le contenu de Lévit. 8 à 10 et 24. On ne sait rien d'un autre travail de rédaction effectué au Sinaï ou peu après, sinon par l'allusion de Nombres 11. 26 (« les inscrits », « ceux qui étaient sur la liste »). Voilà pour ce qui a été écrit au Sinaï.

Pendant le voyage, d'autres éléments se sont accumulés avant l'arrivée à Shittim (contenus dans Nb. 1 à 21), peut-être sous la dictée de Moïse, ou de sa propre main, comme 5. 5 à 6. 27 ; 8 et 9 ; 15 ; 19 et l'itinéraire qu'il écrivit (cf. Nb. 33. 2). Ces matériaux, plus d'autres éléments du contenu des Nombres ont pu constituer un « proto-Nombres », comprenant également la matière de 28 à 30 ; 34. 1-15 et 35. 9-33, avec le « colophon » final (Nb. 36. 13). A la suite du renouvellement de l'alliance avec la nouvelle génération d'Israël, Moïse avait écrit la majeure partie de Deutéronome 1 à 30, plus le cantique du ch. 32, et peut-être d'autres fragments, constituant un « proto-Deutéronome »²⁸. Il avait écrit également le Psaume 90 et, à Shittim, la bénédiction contenue aujourd'hui dans Deutéronome 33.

Après la mort de Moïse, on peut suggérer que les quatre livres de « proto-Exode » à « proto-Deutéronome » ont été mis au point et complétés par Eléazar ou Josué, par l'addition des derniers éléments narratifs servant à expliquer et à relier les différents matériaux, de façon à produire virtuellement les livres actuels.

D'autres additions mineures ont pu être faites plus tard (Deut. 34. 5-9 par Josué ; les versets 10-12 à cette époque ou plus tard ?), y compris peut-être des révisions orthographiques ou autres (? Gen. 14. 14 ; 36. 31b) avant ou pendant la royauté.

c. *Rôle*

L'héritage des livres du Pentateuque (ou, si l'on veut, du « proto-Pentateuque ») dans la main des Hébreux à la veille de traverser le Jourdain était à la fois un énoncé de leurs origines et de leur destinée (la Genèse, contenant

²⁷ La deuxième moitié de l'ensemble constitué d'Exode-Lévitique.

²⁸ C'est peut-être à cette époque que furent ajoutés Ex. 16. 34-36 et 40. 36-38.

histoire et promesses) et un fondement normatif définissant les limites du bien et du mal en leur qualité de vassaux du Suzerain divin. Son alliance n'était pas simplement un instrument politique mais une détermination du but et de la conduite de leur vie comme la nation qui doit manifester la sainteté du SEIGNEUR par une obéissance et un culte conformes à sa volonté. Sinaï et Moab avaient vu la révélation, la cristallisation et la confirmation d'un fondement donné qui devait orienter la façon de vivre de cette nation tribale naissante.

6. Autres données

En dehors du Pentateuque et du Psaume 90, d'autres comptes rendus ont certainement commencé à s'accumuler, soit sous forme de documents écrits, soit sous forme de traditions populaires. Les généalogies de 1 Chroniques 1 à 8 remontent probablement à de tels matériaux. Il ne reste plus rien d'un « Livre des Guerres du SEIGNEUR », sinon l'allusion et la citation de Nombres 21. 14-16. Et nul ne peut déterminer aujourd'hui tout ce qui est tombé dans l'oubli, sans même bénéficier d'une note aussi brève que celle-ci.

7. L'arrière-plan proche-oriental d'Exode-Lévitique-Nombres-Deutéronome

a. Introduction

Certains lecteurs auront peut-être été étonnés, d'autres exaspérés, qu'on ait accordé tant d'attention aux indications du texte biblique, quasiment sans faire référence aux diverses conceptions modernes qui considèrent Moïse comme une entité obscure (pour autant qu'il ait jamais existé), et ces livres comme une construction bien plus tardive, écrits sur la base de documents très différents qu'on peut détecter selon divers critères (sans parler des dates bien ultérieures de l'ensemble). Il y a à cela deux raisons.

Premièrement, les seuls documents *existants* sont ceux que nous avons maintenant dans l'Ancien Testament actuel (les autres sont des reconstructions hypothétiques) alors que les raisons avancées en faveur d'autres versions de l'histoire d'Israël et de différentes histoires de sa littérature sont pour le moins inadéquates. Les conceptions habituelles concernant des « codes » de lois rivaux et leur séquence chronologique ont été maintes fois réfutées²⁹.

²⁹ Cf. par exemple, A. H. Finn, *Unity of the Pentateuch*, (Marshall Bros., London, 1928), pp. 149-254, 294-328, etc. ; G. T. Manley, *The Book of the Law* (Tyndale Press, London, 1957) ; cf. *PCI*, pp. 17 ss.

Les formes conventionnelles de critique littéraire (J, E, P, D, etc. ; la tradition orale ; la *Gattungsforschung*) ont été mises au point sans tenir suffisamment compte de la façon dont les gens écrivaient *réellement* dans le monde biblique³⁰. Le schéma de pensée évolutionniste (souvent retenu dans la pratique, bien que rejeté en principe) par lequel on qualifie de « tardifs » les usages sacerdotaux « élaborés » est totalement illusoire lorsqu'on le considère dans le contexte de tout le monde biblique proche-oriental. Et ainsi de suite.

Deuxièmement, lorsqu'on compare les écrits de l'A. T. et leurs reconstructions théoriques aux données visibles et tangibles du Proche-Orient — le monde de l'A. T. — ce sont les documents existants qui cadrent avec leur contexte proche-oriental, et non pas les reconstructions basées sur de fausses prémisses et de faux critères. Dans ce qui suit, je présenterai brièvement une partie de cet arrière-plan tout en donnant des références pour d'autres éléments que je n'ai pas la place de traiter ici.

b. *L'oppression et l'exode* (Ex. 1 à 19)

Le théâtre de l'oppression des Hébreux dans le delta égyptien oriental est indiqué par Pitôm et Ramsès (Ex. 1. 11). Pitôm n'est pas encore fixée de façon définitive sur la carte ; c'est peut-être le site qu'on appelle aujourd'hui Tell er-Retaba (ou Rotab), ou alors tout simplement le nom religieux (« Domaine du [dieu] Atum ») de Tell el-Maskhuta, l'ancienne Soukkoth, T jeku en égyptien. Pour ce qui est de Ramsès, il est quasiment certain qu'il s'agit de Pi-Ramesse, la fameuse résidence des rois Ramsès (le « Domaine des Ramsès ») située dans le delta. Après bien des discussions, il semble aujourd'hui qu'il faille situer Pi-Ramesse / Ramsès non pas à Tanis, mais plus au sud, dans la région de Khata'na-Qantir, qui convient géographiquement beaucoup mieux³¹. Il faut se rappeler que depuis

³⁰ Pour les faits et les principes fondamentaux en question, cf. *AO/OT*, pp. 112-138 ; *PCI*.

³¹ Pour une bibliographie et une présentation des conceptions principales, cf. *AO/OT*, p. 58, y compris notes 5-9. De la région de Khata'na-Qantir proviennent les ruines d'un palais, de maisons de hauts magistrats de Ramsès II et de règnes ultérieurs, d'un colosse royal, de petits objets *in situ*, etc., évidence suffisante de la présence d'un très grand centre « ramesside ». Par ailleurs, la grande quantité d'ouvrages « ramessides » en pierre retrouvés à Tanis (stèles, statues, obélisques, murs et colonnes) sont tous des matériaux *ré-utilisés*, récupérés et ré-employés par les rois de la XXI^e et XXII^e dynasties ; on n'a pas encore trouvé à Tanis une seule ruine originale de fondations « ramessides ». Cf. J. Van Seters, *The Hyksos* (Yale Univ. Press, New Haven, 1966) pp. 128-137 ; cf. Uphill, *JNES* 27 (1968), p. 314 s.

env. 1100/1080 av. J.-C., avec la chute de la dynastie des Ramsès, Tanis remplaça Pi-Ramesse en tant que résidence royale dans le delta. Ainsi, la mention de Ramsès dans Ex. 1. 11 reflète de façon précise la situation du treizième ou, au plus tard, du douzième siècle avant J.-C. Déjà à l'époque de la royauté hébraïque, l'équivalent correct aurait été « les campagnes de Tsoan », comme dans le Psaume 78. 12, 43, identique à l'égyptien *Sekhet-Dja'net*, « campagnes de Tanis ».

Les noms des sages-femmes (Ex. 1. 15), loin d'être « purement artificiels »³², sont tous deux des noms sémitiques de l'Ouest authentiques et anciens (quatorzième/treizième siècles avant J.-C. et plus tôt). On trouve déjà « Shipra » aux environs de 1750 dans une liste égyptienne d'esclaves asiatiques, c'est-à-dire bien avant l'Exode³³. On trouve également une attestation de Poua (*P'gt*) dans les textes d'Ougarit, à la fois comme un nom signifiant « jeune fille » et comme un nom propre³⁴. Les papyrus égyptiens du treizième siècle nous offrent plusieurs références bien connues aux corvées de briques ou au manque de paille et de main-d'œuvre³⁵. Il en est de même pour la façon de faire des briques avec de la boue du Nil et de la paille³⁶. On a aussi suffisamment montré ailleurs tout l'arrière-plan concernant les étrangers et l'éducation dans l'Égypte du Nouveau Royaume par rapport à l'éducation de Moïse³⁷. Les comptes rendus de surveillance des travailleurs royaux ainsi que de congés pour raisons culturelles ou autres donnent aussi un arrière-plan vivant à Exode 5 (cf. Deir el Medineh ostraca)³⁸. Les fléaux d'Exode 7 à 12 correspondent étroitement à la séquence de phénomènes provoqués par une trop haute crue du Nil et leur récit forme un ensemble uni³⁹.

Le Cantique de la Mer (Ex. 15) est un hymne de victoire sur les Égyptiens, utilisant précisément ce genre littéraire dont les pharaons du quinzième au douzième siècles se servaient si fièrement⁴⁰. Le premier jour de marche, de

³² M. Noth, *Die Israelitischen Personnamen*, 1928, p. 10.

³³ Papyrus Brooklyn 35, 1446 ; cf. W. F. Albright, *JAOS* 74 (1954) pp. 229, 233.

³⁴ Albright, *op. cit.* p. 229, n. 50 ; Gordon, *Ugaritic Textbook*, p. 469, no 2081.

³⁵ Cf. *AO/OT*, p. 156 ; et R. A. Caminos, *Late-Egyptian Miscellanies* (Oxford, 1956) p. 493.

³⁶ Cf. *NBD*, p. 168a.

³⁷ Cf. *NBD*, pp. 343 s., 844-846 ; pour les Sémites en Égypte, cf. W. Helck, *Die Beziehung Aegyptens zu Vorderasien* (Harrassowitz, Wiesbaden, 1962) pp. 369 ss.

³⁸ Cf. *AO/OT*, pp. 156-157.

³⁹ Cf. *NBD*, pp. 1001-1003 (à la suite de Hort).

⁴⁰ Pour des références, cf. *PCI*, p. 48 (ii), (a), 9, i-iii.

Ramsès à Soukkoth (Ex. 12. 37), correspond à la même distance, parcourue en un jour, du « Palace » (de Pi-Ramesse) à la « citadelle » de Soukkoth (T jeku) dans le Papyrus Anastasi V, 19. 3-8 de la fin de la XIX^e dynastie, aux environs de 1220 avant J.-C.⁴¹ L'itinéraire des Hébreux suivait *grosso modo* le sud-ouest, est-sud-est, jusqu'à Soukkoth, puis l'est jusqu'à Etham, de là remontait vers le nord (Ex. 14. 1 ss.) et finalement à l'est par la « Mer des Roseaux » (*Yam Souf*) où périrent les troupes de Pharaon⁴² ; il longeait ensuite la péninsule du Sinaï sur son flanc occidental, avant de la traverser pour aller au Mont Sinaï. Un tel itinéraire est entièrement compatible avec notre connaissance encore limitée de la géographie et de la topographie historiques du Delta oriental⁴³.

c. *L'alliance et son renouvellement au Sinaï, et dans les plaines de Moab*

La forme et le contenu de l'alliance du Sinaï/Moab ont été étudiés attentivement à la lumière des données proches-orientales depuis que Mendenhall (en 1955) a attiré l'attention sur des affinités entre l'alliance sinaïtique et des formules de traités du quatorzième et du treizième siècles avant J.-C.⁴⁴ Ce critère de datation objectif ne s'applique pas seulement à l'Exode (ou, ici, à Exode-Lévitique) et à des données de Josué 24 (renouvellement à Sichem), mais de façon encore plus frappante au Deutéronome.

Compte tenu du fait que les formes de traités du premier millénaire sont entièrement différentes, dater Deutéronome d'environ 621 avant J.-C., ou l'ensemble d'Exode-Lévitique du temps de la royauté (J, E) et de l'exil (P, H) apparaît

⁴¹ Traduit dans Caminos, *Late-Egyptian Miscellanies*, p. 255 ; ce rapport concerne deux esclaves en fuite, se dirigeant vers le sud-est, puis remontant au nord, comme Moïse l'a peut-être fait (Ex. 2. 15), et comme les Hébreux l'ont certainement fait (Ex. 12. 37 ; 13. 20 - 14. 2 etc.).

⁴² Comparez les 600 chars d'Ex. 14. 7 aux chiffres concernant d'autres armées proches-orientales (*TSFB* 41 (printemps 1965), p. 18 f) auxquels il faut ajouter les 2500 chariots hittites à la bataille de Qadesh, environ 1300 avant J.-C. (Sir A. Gardiner, *The Kadesh Inscriptions of Ramesses II* (Oxford, 1960) pp. 9, 10, 39) et les 924 chars cananéens pris par Tuthmosis III (*ANET*, p. 237b), plus les 730 et 1032 chars capturés par Amenophis II (*ibid.* pp. 246b, 247b).

⁴³ Voir Kitchen, *sub verbo* « Exodus, The », dans Zondervan Pictorial Encyclopedia of the Bible ; la solution de critique littéraire proposée par H. Cazelles, *Revue Biblique* 62 (1955) pp. 321-364, est superflue.

⁴⁴ G. E. Mendenhall, *Biblical Archaeologist* 17 (1955), pp. 26-46, 50-76.

comme une grave erreur. On trouvera ailleurs plus de détails à ce sujet ⁴⁵.

Cependant, l'alliance sinaïtique ne contient pas tant un traité politique ordinaire que les normes fondamentales d'un peuple (lois coutumières, etc.) et les rites de leur culte (le tabernacle et ses rituels). Depuis la découverte, il y a près de soixante-dix ans, de la collection babylonienne des lois d'Hammourabi, on a souvent remarqué diverses affinités entre les lois du Pentateuque et celles des collections proches-orientales (Ur-Nammu, Lipit Ishtar, lois d'Eshnunna, d'Hammourabi, lois hittites et assyriennes) ⁴⁶. Ce qui est remarquable, c'est que quatre de ces collections sont de la période patriarcale, voire antérieure, alors que les lois hittites datent d'environ 1700/1600 avant J.-C. et que seules les lois assyriennes sont aussi tardives que l'époque de Moïse. Ainsi, par de telles comparaisons ⁴⁷, les parties légales des livres du Pentateuque sont *déjà* d'origine archaïque à l'époque de Moïse ⁴⁸.

d. Religion et rituel

Il n'est nullement nécessaire de considérer le tabernacle comme le produit de l'imagination sacerdotale ultérieure ; ses techniques de construction étaient connues en Egypte déjà plus de quinze siècles avant Moïse et Bezalel ⁴⁹. L'énumération détaillée des matériaux et des objets (Ex. 25 à 30 ; 36 à 40) n'est nullement trop « avancée » pour le treizième siècle avant J.-C. Bien avant, au troisième millénaire avant J.-C., nous trouvons des inventaires complets (détaillés et récapitulatifs) des biens du temple dans l'Egypte de la V^e dynastie, soigneusement catalogués à l'encre rouge et noire ⁵⁰. Aux quatorzième et treizième siècles avant J.-C., les Hittites ont produit de nombreux

⁴⁵ Voir *AO/OT* pp. 90-102, 128. On y trouvera également les références complètes ; cf. aussi *NPOT*, pp. 3-5.

⁴⁶ Pour une introduction à ces collections, cf. R. Haase, *Einführung in das Studium Keilschriftlicher Rechtsquellen*, (Harrassowitz, Wiesbaden, 1965).

⁴⁷ Cf. p. ex. les notes concernant Exode ou Deutéronome dans *ANET*, pp. 166 ss. ainsi que les tables dans Manley, *Book of the Law*, *passim*.

⁴⁸ Suggéré dans *Christianity Today* 12/19 (1968), p. 921 ; cf. W. F. Albright, *Yaweh and the Gods of Canaan* (Athlone Press, Londres, 1968), pp. 88-92. Pour les différences d'attitude entre les lois vétérotestamentaires et proches-orientales, cf. Greenberg, cité dans *AO/OT*, p. 148, et Manley, *Book of the Law*, p. 81 etc., concernant Kornfeld.

⁴⁹ Kitchen, *THB* 5/6 (avril 1960), pp. 7-13.

⁵⁰ Textes hiératiques transcrits dans P. Posener-Krieger et J.-L. de Cenival, *Hieratic Papyri in the British Museum, 5th Series* (Br. Museum, Londres, 1968) planches 20-32, cf. pp. xiv, B, 8-13.

inventaires de ce genre (spécialement le roi Tudkhalia IV, au XIII^e s.)⁵¹. Comme exemple de telles listes à l'intérieur d'un document plus grand (comme dans Exode), on peut citer le rituel d'Ulippi pour installer la Déesse Noire dans un nouveau temple⁵². Il énumère longuement (§§ 2-5, 6-8) environ quarante objets rituels pour le nouveau temple de la déesse, ainsi qu'une série de choses à présenter pour le premier jour des rites. Quant au caractère *élaboré* d'un cérémonial pour un nouveau sanctuaire, Lévitique 8-9 rapporte que la consécration du sacerdoce d'Aaron devait durer sept jours (seuls les rites du premier jour sont indiqués ; pour les sept jours, cf. Ex. 29. 35-37), avec l'inauguration de l'autel le huitième jour. Le rituel d'Ulippi pour un nouveau temple durait, lui, six à sept jours, avec une activité cultuelle beaucoup plus élaborée dans son déroulement. Le Lévitique est bien « sacerdotal » de par la matière qu'il contient, mais il n'est pas nécessairement plus « tardif » que les innombrables rituels hittites du quinzième au treizième siècles avant J.-C., sans parler des rituels ouragétiques de la même époque, ni des matériaux égyptiens et mésopotamiens qui sont encore plus élaborés et plus anciens. Ce même rituel d'Ulippi démontre aussi l'ancienneté d'usages et de conceptions qu'on rencontre également dans le Lévitique. Il contient l'holocauste d'un agneau dont le sang servait à asperger la nouvelle statue, le nouveau temple et les objets du culte de la Déesse Noire, comme rite final⁵³ ; après le sacrifice de plusieurs autres animaux dans les rites précédents⁵⁴.

Comparez à cela les sacrifices sanglants — sacrifice d'expiation et holocauste — dans Lévitique 8 et 9, *passim*. D'une manière générale les offrandes et les rites sacrificiels des Hébreux sont simples et *non* élaborés en comparaison de la plupart des rites connus de tout le Proche-Orient des trois derniers millénaires avant J.-C. C'est particulièrement vrai du calendrier des fêtes. On peut par exemple contraster la petite douzaine de fêtes annuelles (chacune

⁵¹ Cf. E. Laroche, « Catalogue des textes hittites, III » RHA 15/60 (1957), pp. 30-33, nos. 292-307.

⁵² H. Kronasser, *Die Umsiedlung der schwarzen Gottheit* (Böhlau, Vienne, 1963). A la suite de Riedel, il a déjà noté des comparaisons possibles avec des éléments d'Exode (pp. 57-8), entre autres l'usage d'une tente à côté du nouveau sanctuaire, comme dans Ex. 33. 7-11 (cf. Finn, *Unity of the Pentateuch*, pp. 275-6).

⁵³ Kronasser, *op. cit.*, pp. 31-33.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 15, 17, 19.

⁵⁵ Pour le calendrier hébraïque cf. p. ex. NBD, p. 177, tableau avec références. Le calendrier Medinet Habu a été publié dans le compte rendu épigraphique, *Medinet Habu III* (Chicago, Univ. Press, 1934), textes hiéroglyphiques seulement. Pour des détails,

ne durant jamais plus de sept ou huit jours) prescrites dans Exode-Lévitique-Nombres avec plus de soixante fêtes annuelles dans le calendrier du temple Medinet Habu de Ramsès III à Thèbes. C'est un document de près de mille cinq cents lignes prescrivant des fêtes durant de un à treize jours (Sokar) et même vingt-sept («Opet-festival of Amun»), y compris les provisions nécessaires, parfois des milliers de pains, des centaines de gâteaux et de cruches de bière plus toute une variété d'animaux⁵⁵. Le reste de l'Égypte et le Proche-Orient en général témoigneraient du même contraste général⁵⁶. Pour ce qui est des conceptions particulières, celles de péché et de culpabilité sont suffisamment attestées, non seulement à l'époque de Moïse (Égypte, Ougarit, Hatti, etc.)⁵⁷, mais bien avant. Le principe de substitution symbolique manifesté par l'imposition des mains et la confession des péchés sur un bouc qui est ensuite envoyé au désert (cf. Lévit. 16. 20-23) est solidement attesté pour le quatorzième et treizième siècles avant J.-C. dans les rituels hittites d'Ughamuwat et Ashkhella⁵⁸ par lesquels on détourne un fléau ou la mort (respectivement) en présentant à la divinité, puis en chassant au loin, une brebis (ou une brebis et une femme captive) pour se débarrasser du fléau (ou de la mort) en territoire ennemi. De même, la clause humanitaire qu'on trouve plusieurs fois dans le Lévitique (p. ex. 5. 7, 11 ; 12. 8) et qui autorise une personne pauvre à offrir un sacrifice plus petit se rencontre à la même époque dans des documents hittites où un pauvre peut offrir une seule brebis à la place de neuf⁵⁹. Ce qui a une tare n'est pas plus agréé là⁶⁰ que, par exemple, dans Lévitique 22. 17 ss. Reporter tous les usages et les conceptions de ce genre de 700 ans ou plus, jusqu'à l'Exil ou même après, est erroné.

cf. H. H. Nelson, U. Hölscher et S. Schott, *Work in Western Thebes*, 1931-33 (Chicago, U. P., 1934), spéc. pp. 2, 18-23 et 52-90 *passim*. Concernant Sokar, voir également G. A. Gaballa et K. A. Kitchen, *Orientalia* 38 (1969), pp. 1-76.

⁵⁵ Fêtes égyptiennes, cf. S. Schott, *Altägyptische Festdaten* (Steiner, Wiesbaden, 1950); pour Ougarit, cf. Gordon, *Ugaritic Literature*, pp. 107-115, *passim*. Pour les fêtes hittites, cf. les listes de textes, Laroche, *RHA* 15/60 (1957), pp. 65-77, nos. 473-532 (également, p. 63 s., nos. 463-7).

⁵⁷ Voir, p. ex. *ANET*, p. 381b (Égypte); Gordon, *Ugaritic Literature*, pp. 109-111 (offrandes pour le péché); pour Mursil II (hittite) et autres, cf. *TSFB* 41 (1965), p. 11, et *NPOT*, p. 18 et réfs.

⁵⁸ *ANET*, p. 347b, ou Friedrich, *Der Alte Orient*, 25/2 (1925), pp. 10, 11-13.

⁵⁹ Goetze, *Journal of Cuneiform Studies* 6 (1952) p. 101, et Kronsasser, *Die Sprache* 7 (1961), p. 152.

⁶⁰ P. ex. *ANET*, pp. 207-10 (spéc. §§ 7, 19); sur l'exclusion d'étrangers, comme en Lévit. 22. 25, cf. *ANET*, p. 208, § 6.

e. *La marche dans le désert*

Différents traits du compte rendu de cette période correspondent directement à des éléments et des phénomènes connus des régions en question, par exemple le ravitaillement en eau, les étendues de boue, les migrations de cailles, etc.⁶¹. Les nombres d'Israélites peuvent paraître élevés⁶² mais ils manifestent une cohérence interne⁶³ ; quelle que soit leur origine, ils ne sont pas purement arbitraires. Des détails comme l'emploi de longues trompettes d'argent (Nb. 10. 1-10), un camp rectangulaire autour du tabernacle (Nb. 2) et des chariots tirés par des bœufs (Nb. 7. 3, 6, 7) trouvent parfaitement leur place dans le contexte du quatorzième au douzième siècles avant J.-C.⁶⁴. Des itinéraires comme celui de Nombres 33 ne sont pas plus « tardifs » que les listes de parcours syro-palestiniennes du papyrus Anastasi I (XIII^e siècle avant J.-C.) ou que les itinéraires des marchands assyriens se rendant en Asie Mineure qui sont aussi anciens qu'Abraham⁶⁵.

f. *Aspects littéraires et linguistiques*

La combinaison de plusieurs genres littéraires en une seule œuvre, comme c'est le cas d'Exode et de Nombres (récits, alliance, lois, poèmes, listes, généalogies, etc.) est caractéristique du Proche-Orient ancien ; on ne peut donc en faire un critère pour en déterminer l'auteur⁶⁶. En linguistique, il est insuffisant de qualifier un mot ou une construction de « tardif » simplement parce qu'il apparaît (même uniquement) dans des passages qualifiés de « tardifs » sur la base d'*a priori*. Et de nombreux éléments ainsi qualifiés sont maintenant attestés comme anciens, ou comme apparaissant pendant une très longue période. A ce sujet, on trouvera ailleurs des exemples ainsi que les principes essentiels⁶⁷. L'ensemble du texte et du contenu des livres du Pentateuque demande à être ré-étudié dans tout le contexte du monde dans lequel ils ont été écrits.

⁶¹ Cf. *NBD*, pp. 1328-30 et les remarques de Manley, *Book of the Law*, pp. 92 s.

⁶² Pour des interprétations possibles, cf. p. ex. J. W. Wenham, *TB* 18 (1967), pp. 27-40.

⁶³ Cf. Finn, *Unity of the Pentateuch*, pp. 264-274.

⁶⁴ Cf. *NBD*, p. 847 et Harrison, *IOT*, pp. 622-623.

⁶⁵ Cf. respectivement *ANET*, pp. 476-8, et réfs. dans *AO/OT*, p. 50 n. 75.

⁶⁶ Cf. p. ex. *AO/OT*, pp. 125 s. pour deux exemples parmi tant d'autres.

⁶⁷ Cf. *AO/OT*, pp. 139-146 pour des principes adéquats.

Liste des abréviations utilisées

- ANET J.B. Pritchard (édit.) *Ancient Near Eastern Texts relating to the Old Testament* (Princeton University Press, New Jersey, 1950/55/69).
- AO/OT K. A. Kitchen, *Ancient Orient and Old Testament*, (Tyndale Press, Londres, 1966).
- IOT *Introduction to the Old Testament*, a) par E. J. Young, 3^e édit., 1964, b) par R. K. Harrison, 1970 (tous deux Tyndale Press, Londres).
- JAOS *Journal of the American Oriental Society*.
- JNES *Journal of Near Eastern Studies*.
- NBD J. D. Douglas *et alii* (édit.), *The New Bible Dictionary* (Inter-Varsity Press, 1962 et réimpr.).
- NPOT J. B. Payne (édit.), *New Perspectives on the Old Testament* (Word Books, Waco, 1970).
- PCI K. A. Kitchen, *Pentateuchal Criticism and Interpretation*, Notes, Déc. 1965 (TSF, Londres, 1966 et réimpr.).
- RHA *Revue Hittite et Asianique*.
- T (H) B Tyndale (*House*) *Bulletin*.
- TSFB *Theological Students' Fellowship Bulletin*.

Cet article est tiré du Bulletin de la Theological Students' Fellowship (TSF : Association des Etudiants en Théologie) No 60, 1971. Il a été traduit par M. le pasteur G. Berthoud de Lausanne.